

Demande-de-recour pour des billets d'avion réservés sur govoyages

Par remyyy, le 18/02/2014 à 21:02

Prévu depuis le mois de novembre et après s'être renseigné très régulièrement, mon épouse nous validait et réservait cinq aller-retour pour le Caire avec ma fille, mon frère et ma belle-sœur pour mon anniversaire le lundi 03.02, mais malheureusement après un dernier coup d'oeil sur les nouvelles locales nous apprenions la veille de notre départ par un communiqué de l'ambassade de France en Egypte que le pays de destination est fortement déconseillé pour danger de mort suite aux élections litigieuses (document existant et conservé).

Nous pouvions nous contenter d'un séjour à Rome (pays d'escale), mais on nous annonçait à l'aéroport qu'au retour on serait obligé de prendre d'autres tickets. Ayant économisé longtemps pour ce séjour, cette solution n'était pas possible financièrement, et annulions notre voyage sans embarquer.

Il y a-t-il moyen de contester et ou de récupérer notre argent, sachant qu'ils nous obligent par ce moyen d'embarquer quand même, quoi-qu'il en soit sur place?, même au péril de nos vies?.